MURIEL POUYET
7 Rue Hourdelle
08400 SAINT-MOREL

Objet :

Opposition au projet d'augmentation de l'effectif du poulailler de 30 000 à 40 000 poules

Monsieur le Préfet,

Par la présente, je souhaite vous faire part de mon opposition au projet visant à augmenter l'effectif du poulailler de 30 000 à 40 000 poules.

Cette demande intervient dans un contexte particulièrement préoccupant. En effet, deux procédures judiciaires, en appel puis en cassation, n'ont pas permis de valider la continuité du poulailler. Il est donc difficilement compréhensible qu'une nouvelle demande puisse aujourd'hui avoir pour objet non seulement de maintenir cette activité, mais d'en augmenter encore significativement la capacité.

Cette situation pose une question importante : quelle portée donner aux décisions de justice si, après deux procédures, une nouvelle demande permet de revenir indirectement sur la situation qui avait été contestée ?

Je souhaite également attirer votre attention sur les conséquences de cette augmentation d'effectif.

1.

10 000 poules de plus représente une augmentation d'environ **33 % de l'effectif.**

Il ne s'agit donc pas d'une simple modification marginale de l'exploitation. Elle entraîne une hausse des besoins en eau, des volumes d'aliments nécessaires, du nombre de transports, de la production de fientes et du nombre de véhicules empruntant la route d'accès.

2.

La question du **bien-être animal** doit être pleinement prise en compte

Le projet conduirait à rassembler 40 000 poules dans un même bâtiment. Les épisodes récents de fortes chaleurs ont pourtant montré à quel point les températures élevées peuvent devenir une difficulté majeure pour les élevages.

Dans ces conditions, comment garantir des conditions satisfaisantes de bien-être et de protection pour 40 000 animaux lorsque surviennent des épisodes de chaleur importants ?

3.

Une pression supplémentaire sur la ressource en eau

Le projet entraînerait également une augmentation de la consommation d'eau, qui passerait d'environ 2 500 m³ à 3 000 m³ par an. Cette eau serait prélevée dans la nappe phréatique, alors même que cette ressource est déjà fragilisée par le manque de précipitations et la diminution de sa disponibilité.

Peut-on raisonnablement augmenter les besoins en eau d'une installation alors que la ressource disponible diminue et que le particulier se voit restreindre son utilisation de 8h à 19 h?

4.

Une augmentation du trafic des camions

L'augmentation de l'effectif aura également des conséquences sur la circulation. Pour l'approvisionnement en aliments, **le nombre de camions passerait d'environ 48 à 65 par an.**

À cela s'ajouteraient environ :

175 camions par an pour le ramassage des œufs ;

18 camions par an pour l'évacuation des fientes.

Cela représente donc **258 passages de camions par an** pour ces différents flux, sans compter les éventuels autres transports liés au fonctionnement de l'exploitation. Cette augmentation doit être mise en regard de l'état actuel de la route d'accès, qui est déjà fortement dégradée.

Il est difficile d'ignorer qu'une **augmentation du trafic de véhicules lourds risque d'accentuer encore la dégradation de cette voie communale**.

5.

Conclusion : des impacts qui se cumulent

Pris séparément, chacun de ces éléments pourrait sembler limité. Mais c'est leur cumul qui doit être pris en compte.

- ***10 000 poules supplémentaires ;***
- ***une augmentation de la consommation d'eau ;***
- ***une augmentation des transports d'aliments ;***
- ***environ 175 camions par an pour le ramassage des œufs ;***
- ***18 camions supplémentaires par an pour l'évacuation des fientes ;***
- ***une sollicitation accrue d'une route d'accès déjà dégradée ;***
- ***garantir des conditions satisfaisantes de bien-être animal pour un effectif porté à 40 000 poules.***

Je vous demande donc de bien vouloir prendre en considération l'ensemble de ces éléments dans l'instruction de ce projet et de ne pas autoriser cette augmentation d'effectif.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à cette opposition et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Muriel Pouyet, habitante de Saint-Morel, 7 rue Hourdelle.

